

FICHES-ACTIONS SIMPLIFIÉES

# GAL

*Îles et estuaires  
Charentais*

VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS  
2021 - 2027



# SOMMAIRE

<b>FICHE ACTION N°1</b> .....	<b>P.3</b>
Une offre touristique qualitative et durable	
<b>FICHE ACTION N°2</b> .....	<b>P.4-5</b>
Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
<b>FICHE ACTION N°3</b> .....	<b>P.6-7</b>
Équipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
<b>FICHE ACTION N°4</b> .....	<b>P.8-9</b>
Accès de tous à un habitat approprié et mobilités durables	
<b>FICHE ACTION N°5</b> .....	<b>P.10-11</b>
Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel	
<b>FICHE ACTION N°6</b> .....	<b>P.12-13</b>
Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts	
<b>FICHE ACTION N°7</b> .....	<b>P.14-15</b>
Coopération pour un développement économique, social et environnemental intégré et inclusif	
<b>FICHE ACTION N°8</b> .....	<b>P.16-17</b>
Coopération en faveur du développement local et de nouvelles dynamiques dans les zones rurales	

# FICHE-ACTION N° 1

## Une offre touristique qualitative et durable

**Objectif prioritaire 1**

Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial

**Montant prévisionnel**  
**400 000,00 €**

### Version

09/12/2024

La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.

### Planchers

25 000 € de dépenses éligibles et de 15 000 € d'aide

### Plafonds

200 000 € d'aide

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur

[ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

## Ambition

Rééquilibrer le positionnement touristique en faveur d'une offre plus qualitative et plus durable, pensée comme une offre de loisirs plus complète et diversifiée et surtout moins dépendante d'un tourisme de masse très saisonnier.

## Objectifs opérationnels

- Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement touristique;
- Réduire les inégalités territoriales;
- Prendre soin des ressources naturelles.

## Types d'actions soutenues

- L'adaptation, la diversification et la montée en gamme de l'hébergement touristique et de la restauration ;
- La valorisation de la gastronomie locale ;
- L'initiation à de nouveaux usages (activités thermo-ludiques et sportives) ;
- L'encouragement de pratiques actives (cyclo, pédestre, équestre, nautique, fluvial, culturelles et artistiques...), complémentaires au balnéaire, «slow tourisme», etc. ;
- L'orientation de l'offre pour les publics locaux ou proches pour allonger la saisonnalité ;
- La mise en réseau des acteurs, leur professionnalisation et le soutien à des démarches partenariales afin d'améliorer la gouvernance locale sur cette problématique ;
- L'encouragement à des modes de déplacements doux et aux circuits d'itinérance en favorisant le décroisement des publics cibles.

## Inéligibilités

- Les SCI et les particuliers;
- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole;
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature;
- Les travaux relatifs à la création et rénovation de grands itinéraires cyclables, type véloroute / voie verte.

# FICHE-ACTION N° 2

<b>Préservation et promotion des paysages et du patrimoine</b>	
<b>Objectif prioritaire 1</b>	<b>Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial</b>
<b>Montant prévisionnel</b> <b>1 265 503,70 €</b>	
<p><b>Version</b> 09/12/2024</p> <p>La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les <b>membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais</b>.</p>	<p><b>Ambition</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser une approche écosystémique sur le territoire en adoptant une entrée par les paysages caractéristiques du patrimoine naturel du territoire : les marais en premier lieu, les estuaires, les dunes, les forêts, les estrans... L'ambition sous-jacente est de faire de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et de la qualité des paysages un atout pour le développement local.</li><li>• Préserver et promouvoir le patrimoine bâti et architectural en conciliant développement touristique, animation culturelle et promotion des énergies renouvelables. Le patrimoine bâti et architectural contribue à l'identité paysagère du territoire, y compris pour ce qui concerne le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle. Les acteurs ambitionnent de travailler sur les questions réglementaires en cherchant à lever les barrières en matière de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti et architectural. La valorisation de l'identité architecturale locale constitue un objectif transversal, tant en matière paysagère que touristique. Elle contribue à l'identité du territoire et à la promotion de la qualité de vie locale.</li></ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer, valoriser, restaurer et protéger les espaces sensibles et la biodiversité : Développer et mettre en œuvre des stratégies transversales autour des marais et autres paysages caractéristiques du territoire; Améliorer la connaissance des milieux et des espaces naturels ; Préserver, renforcer et valoriser les paysages ; Mettre en place des instances d'échange et de concertation et d'engagement des acteurs locaux ; travailler à l'identité des paysages naturels, y compris en milieu urbain.</li><li>• Accompagner le développement soutenable des principaux sites patrimoniaux bâtis et mieux faire connaître le patrimoine maritime et littoral.</li></ul>

### Planchers

25 000 € de dépenses éligibles et de 15 000 € d'aide

### Plafonds

200 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur

[ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

## Types d'actions soutenues

- Actions développant une approche écosystémique et multithématique, en adoptant une entrée par le patrimoine naturel et les paysages caractéristiques du territoire et en démontrant la contribution au développement du territoire (Marais de Brouage, Marais de la Seudre, Marais d'Oléron, Estuaire de la Gironde, marais intérieurs, Forêts, périmètre du projet du Parc Naturel Régional, Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, etc.) ;
- Actions de préservation et/ou de promotion du patrimoine bâti et architectural du territoire, notamment le patrimoine maritime et littoral (villages emblématiques, châteaux et forts, Royan années 50, Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, Brouage, Villes pays d'art et d'histoire, carrelets, cabanes ostréicoles, bateaux anciens, sites patrimoniaux remarquables, etc.). Cela peut notamment passer par la gestion de la fréquentation, la restauration, la préservation et valorisation des sites et petits patrimoines bâtis, l'aménagement pour l'ouverture au public, la signalétique, la communication...
- Actions (ingénierie, étude, expertise...) permettant de lever les freins aux barrières réglementaires sur la question de la transition énergétique dans les espaces et sites protégés ;
- Mise en réseau et coordination des acteurs pour une meilleure gestion du patrimoine naturel, bâti, architectural et des paysages caractéristiques du territoire ;
- Projets démonstrateurs avec le souhait d'expérimenter et de rechercher des solutions innovantes. Par exemple, des expérimentations permettant de tester des technologies nouvelles conciliant transition énergétique et respect des contraintes patrimoniales (architecturales, paysagères...). Le caractère innovant sera ici recherché afin de tester des solutions nouvelles.

## Inéligibilités

- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle);
- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole;
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

# FICHE-ACTION N° 3

## Équipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes

Objectif prioritaire 2

Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

Montant prévisionnel

1 452 310,72 €

Version  
09/12/2024

La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.

### Ambition

- Améliorer et harmoniser le niveau des équipements et l'offre de service disponible sur le territoire en accompagnant notamment les communes les plus éloignées des centres et pôles urbains (y inclus en renforçant la présence de la nature en milieu urbain), en soutenant une offre culturelle, artistique et sportive stimulant la vie locale pour l'ensemble des habitants et en développant des solutions pérennes en matière d'accès à la santé et aux soins.

### Objectifs opérationnels

- Conforter les centres-villes et centres-bourgs dans l'ensemble de leurs fonctions ;
- Proposer une offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement de qualité, à l'année et pour tous les publics ;
- Garantir l'accès à la santé et aux soins pour la population du territoire sans oublier les publics spécifiques (touristes et curistes notamment).

### Types d'actions soutenues

Dans l'objectif de conforter et dynamiser les centres-villes et centre-bourgs dans l'ensemble de leurs fonctions :

- Élaboration et animation de stratégies globales de dynamisation des centres ;
- Études préalables (opportunité, faisabilité, programmation...) au réinvestissement des friches à des fins d'urbanisation et/ou de renaturation ;
- Amélioration, valorisation et réappropriation par les habitants des espaces publics, incluant notamment la végétalisation des espaces urbanisés et le renforcement de la place de la nature en ville ;
- Maintien et développement des activités (locaux professionnels, équipements et services publics...) ;
- Facilitation de l'accès aux services publics (MSAP, France Services, etc.) ;

### Planchers

25 000 € de dépenses éligibles et de 15 000 € d'aide.

### Plafonds

200 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur

[ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

- Actions en faveur du maintien et du développement du commerce en centre-ville ou centre-bourg (lutte contre les vacances commerciales et remise en activités des locaux vacants) ;
- Adaptation de l'offre commerciale aux nouveaux modes de consommation;
- Services aux familles (enfance, petite enfance...).

### Dans l'objectif de proposer une offre artistique, culturelle et sportive de qualité à l'année pour tous les publics :

- Soutien aux événements culturels et aux festivals à fort ancrage local ;
- Soutien à l'éducation et aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Création et réhabilitation d'équipements sportifs de proximité et développement d'activités de plein nature, terrestre et aquatique.

### Dans l'objectif de garantir l'accès à la santé et aux soins :

- Attractivité et accueil de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, dentistes, spécialistes, médecins thermaux...) ;
- Promotion du territoire dans les facs de médecine de Nouvelle-Aquitaine, dans des congrès de professionnels de santé;
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (équipements et investissements dont notamment des projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé... ).

## Inéligibilités

- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle)
- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole.
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
- Réinvestissement des friches à des fins d'urbanisation et/ou de renaturation : il est précisé que seules les études préalables pourront être financées dans le cadre du volet territorial. Les travaux directement liés aux investissements et infrastructures ne seront pas éligibles.

# FICHE-ACTION N° 4

Accès de tous à un habitat approprié et mobilités durables	
Objectif prioritaire 2	Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants
<b>Montant prévisionnel</b> <b>421 909,58 €</b>	
<p><b>Version</b> 09/12/2024</p> <p>La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.</p>	<p><b>Ambition</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retrouver une certaine maîtrise de l'offre de logements disponibles sur le territoire pour permettre un meilleur équilibre entre l'offre de logements non permanents (étudiants, alternants, stagiaires, saisonniers...) et l'offre pour les résidents à l'année et assurer le parcours résidentiel des habitants.</li><li>• Reporter une partie des transports individuels et polluants vers des modes de déplacement plus doux, durables et/ou collectifs.</li><li>• Réduire l'empreinte écologique du territoire en encourageant des pratiques environnementales et sociales vertueuses sur l'habitat et les mobilités.</li></ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Les actions soutenues contribueront à :</p> <p>I) <b>SUR L'HABITAT</b> : garantir l'accès de tous à un habitat approprié et économe en énergie ; faciliter l'accès au logement des résidents permanents ; répondre aux besoins de logements des publics spécifiques ;</p> <p>II) <b>SUR LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN</b> : favoriser les mobilités durables alternatives à la voiture individuelle émettrice de gaz à effet de serre : améliorer le maillage du territoire ; améliorer les connexions entre les lieux de résidence, d'étude et de travail ; modifier les usages pour les déplacements du quotidien.</p> <p><b>Types d'actions soutenues</b></p> <p>Dans l'objectif d'une maîtrise de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création ou rénovation de logements sociaux (-20 logements) ;</li><li>• Dispositifs innovants facilitant l'accès au logement (bail réel solidaire...) ;</li><li>• Logements pour étudiants, stagiaires et jeunes en alternance</li><li>• Logements pour saisonniers et jeunes actifs</li><li>• Logements d'urgence</li><li>• Résidences intergénérationnelles et inclusives répondant aux objectifs de la présente fiche-action</li></ul>

### **Planchers**

25 000 € de dépenses éligibles et de 15 000 € d'aide.

### **Plafonds**

200 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur [ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

**Dans l'objectif de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle polluante :**

- Rationalisation des maillages et des réseaux de transport pour les populations les plus éloignées
- Développement de l'intermodalité et des services associés et amélioration de la coordination des offres de transport
- Équipement et stimulation des usages des mobilités alternatives.
- Expérimentation et facilitation des nouvelles formes de mobilités durables, notamment les déplacements doux (vélo...)

### **Inéligibilités**

- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle)
- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole.
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
- Les travaux de voirie ne sont pas éligibles

# FICHE-ACTION N° 5

<b>Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel</b>	
<b>Objectif prioritaire 3</b>	<b>Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales</b>
<b>Montant prévisionnel</b> <b>495 394,00 €</b>	
<p><b>Version consolidée</b> 09/12/2024</p> <p>La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faites par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.</p>	<p><b>Ambition</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le territoire ambitionne de soutenir et faire émerger des filières d'excellence nouvelle en s'appuyant sur les ressources et les forces vives du territoire, et en valorisant un développement économique endogène.</li><li>• Les filières notamment visées concernent l'économie du bien-être et du bien-vieillir, les industries culturelles et créatives, la filière équine, le numérique, les filières agricoles nouvelles (chanvre par exemple), le thermalisme, la valorisation de ressources locales, le développement durable...</li></ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>L'objectif est d'apporter un soutien aux démarches d'innovation et à l'émergence de filières à fort potentiel s'inscrivant dans une approche territoriale. La détection et la valorisation de l'innovation seront encouragées, comprenant ici notamment l'innovation technologique pour le développement de nouveaux produits et l'innovation économique pour répondre aux attentes du marché et aux besoins des populations présentes.</p> <p><b>Types d'actions soutenues</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien à l'émergence et à la structuration de filières à fort potentiel</li><li>• Projets ayant vocation d'exemplarité et expérimentations ayant vocation à tester ou démontrer la pertinence d'une initiative ;</li><li>• Études, expérimentations et initiatives innovantes contribuant à la structuration de filières territorialisées permettant la valorisation de ressources du territoire.</li><li>• Soutien aux filières ayant vocation à développer une offre productive tournée vers la population locale en s'appuyant sur les évolutions démographiques et l'évolution de la demande.</li></ul>

### **Planchers**

8 000 € de dépenses éligibles et de 5 000 € d'aide.

### **Plafonds**

100 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur [ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

- **La mise en réseau et la coordination des acteurs pour faire émerger une dynamique collective et partenariale. Dans ce cadre, les projets associant un partenariat multiple sur le modèle triple ou quadruple hélix seront encouragés (acteurs privés, organisations publiques, centres de recherche, associations...).**
- **Les actions de détection et valorisation de l'innovation sur le territoire pour stimuler un développement endogène reposant sur les initiatives locales.**

### **Inéligibilités**

- **Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;**
- **Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle);**

# FICHE-ACTION N° 6

<b>Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts</b>	
<b>Objectif prioritaire 3</b>	Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales
<b>Montant prévisionnel</b> <b>395 394,00 €</b>	
<b>Version consolidée</b> 09/12/2024  La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.	<b>Ambition</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le territoire ambitionne de structurer une offre agricole pensée au service des habitants du territoire, résidents permanents et saisonniers.</li></ul> <b>Objectifs opérationnels</b> <p>L'objectif est de renforcer des liens plus étroits entre production agricole et alimentaire (dont salicorne) et consommation locale et à organiser les filières courtes sur le territoire.</p> <b>Types d'actions soutenues</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le renouvellement des pratiques, des outils et des modèles économiques ;</li><li>• La gouvernance et la mise en réseau des acteurs locaux ;</li><li>• La professionnalisation des acteurs ;</li><li>• L'accessibilité des productions et des circuits de commercialisation ;</li><li>• L'investissement matériel ou immatériel nécessaire à la transformation, à la logistique et au stockage ;</li><li>• La communication et la sensibilisation des publics ;</li><li>• L'élaboration, l'animation, la communication et la mise en œuvre des PAT ;</li><li>• Le soutien aux marchés et points de vente directe ;</li><li>• La valorisation de l'alimentation et la gastronomie locale ;</li><li>• L'organisation de la filière, la mobilisation des agriculteurs ;</li><li>• Les investissements dans des exploitations agricoles favorisant la transition écologique de celles-ci et/ou s'inscrivant dans une démarche collective cohérente avec les initiatives portées par le PAT ou le développement des circuits courts ;</li><li>• La réduction et la valorisation des déchets agricoles et alimentaires (dont les projets de méthanisation ou micro-méthanisation portés par des agriculteurs).</li></ul>

**Planchers**

8 000 € de dépenses éligibles et de 5 000 € d'aide.

**Plafonds**

100 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur [ilesetestuairecharantais.com](http://ilesetestuairecharantais.com)

**Inéligibilités**

- Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;
- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) ;
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

# FICHE-ACTION N° 7

<b>Coopération pour un développement économique, social et environnemental intégré et inclusif</b>	
<b>Objectif prioritaire 5</b>	<b>Coopération</b>
<b>Montant prévisionnel 0,00 €</b>	
<p><b>Version consolidée</b> 09/12/2024</p> <p>La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.</p>	<p><b>Ambition</b></p> <p>L'ambition du territoire est d'initier des coopérations avec d'autres territoires localisés en région Nouvelle-Aquitaine, en France, en Europe et hors Union Européenne afin d'améliorer les stratégies locales et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.</p> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Toutes les thématiques traitées dans les objectifs prioritaires 1 et 2, visant, d'une part, à stimuler des pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial, et d'autre part, à renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants seront ciblées sous cette fiche-action. La francophonie sera également soutenue comme axe transversal permettant un levier de développement local.</p> <p><b>Types d'actions soutenues</b></p> <p>Les échanges de bonnes pratiques et le développement de stratégies et d'actions conjointes permettant de répondre aux besoins et de valoriser les potentiels de développement du territoire sur les champs thématiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le développement d'une offre touristique qualitative et durable permettant de diversifier le positionnement touristique du territoire</li><li>• La préservation et la valorisation du patrimoine naturel en s'appuyant sur les caractéristiques spécifiques et identitaires du territoire (marais, estuaires, estrans, etc.)</li><li>• La préservation et la valorisation du patrimoine bâti et architectural, en cherchant notamment à traiter la problématique des contraintes réglementaires pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire.</li></ul>

### **Planchers**

25 000 € de dépenses éligibles et de 15 000 € d'aide.

### **Plafonds**

200 000 € d'aide.

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur [ilesetestuairescharantais.com](http://ilesetestuairescharantais.com)

- L'équilibre d'une offre d'équipements et de services au sein d'un même territoire présentant des dynamiques de populations saisonnières variées et présentant le risque d'une accentuation d'une fracture socio-territoriale.
- Le développement d'actions culturelles conjointes, plus spécifiquement autour de la francophonie, contribuant à faire effet levier pour le développement local.
- L'accès à l'habitat pour tous les publics et le soutien à des mobilités durables sur un territoire ne comptant pas de grandes agglomérations.
- La francophonie. Inéligibilités

### **Inéligibilités**

- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle);
- Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole;
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature;
- Les travaux de voirie ne sont pas éligibles.

# FICHE-ACTION N° 8

## Coopération en faveur du développement local et de nouvelles dynamiques dans les zones rurales

Objectif prioritaire 5

Coopération

Montant prévisionnel  
50 000,00 €

Version consolidée  
09/12/2024

La sélection des projets éligibles à un fiche-action est faite par les membres du Groupe d'Action Locale Îles et Estuaires Charentais.

### Ambition

L'ambition du territoire est d'initier des coopérations avec d'autres territoires localisés en région Nouvelle-Aquitaine, en France, en Europe et hors Union Européenne afin d'améliorer les stratégies locales et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.

### Objectifs opérationnels

Toutes les thématiques traitées dans l'objectif prioritaire 3, visant à accompagner la résilience du tissu économique et l'émergence de filières économiques territorialisées seront ciblées sous cette fiche-action. La francophonie sera également soutenue comme axe transversal permettant un levier de développement local.

### Types d'actions soutenues

Les échanges de bonnes pratiques et le développement de stratégies et d'actions conjointes permettant de répondre aux besoins et de valoriser les potentiels de développement du territoire sur les champs thématiques suivants :

- La diversification et l'accompagnement de filières à fort potentiel. Les territoires disposant d'un tissu économique similaire pourront être ciblés pour travailler sur la stratégie à adopter pour une diversification cohérente ; les territoires accueillant des activités économiques similaires ou complémentaires à celles soutenues localement pourront être ciblés (par exemple, sur le thermalisme, la filière équine, etc.);

### **Planchers**

8 000 € de dépenses éligibles et de 5 000 € d'aide

### **Plafonds**

100 000 € d'aide

Les modalités de sélection et les fiches-actions détaillées présentant toutes les règles d'éligibilité sont disponibles sur [ilesetestuairecharantais.com](http://ilesetestuairecharantais.com)

- La mise en œuvre des plans alimentaires territoriaux, la mise en relation des productions locales et de la demande locale et le soutien aux circuits courts;
- La dynamisation d'une économie circulaire ancrée localement;
- La francophonie sur les champs économiques, agricoles et alimentaires.

### **Inéligibilités**

- Les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ;
- Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle);
- Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.

# GAL

*Îles et estuaires  
Charentais*

